



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

*Direction des relations avec les collectivités territoriales et de l'environnement
Bureau des affaires environnementales*

- PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES - SOCIETES PICOTY et SDLP - LA ROCHELLE

Il sera ouvert, sur la commune de La Rochelle du lundi 30 septembre 2013 au jeudi 31 octobre 2013 inclus, une enquête publique concernant le projet de plan de prévention des risques technologiques pour les Sociétés PICOTY et SDLP situées rue de Béthencourt, avenue de La Repentie et rue de l'Île de Ré à La Rochelle.

Le dossier sera déposé à la Mairie de La Rochelle et à la Mairie Annexe de Laleu, où toute personne pourra en prendre connaissance, sur place, pendant les heures d'ouverture au public et consignera éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Coordonnées des services de l'Etat auprès desquels le public peut solliciter des informations sur ce projet :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, unité territoriale 17/79, rue E. Mariotte, PERIGNY, tél : 0546514200
- Direction départementale des territoires du mer, 89 avenue des Cordeliers, LA ROCHELLE, tél : 0516496100
- Préfecture de la Charente-Maritime, bureau des affaires environnementales, 38 rue Réaumur, LA ROCHELLE, tél : 0546274300

Heures d'ouverture au public de la Mairie de La Rochelle et de la Mairie-annexe de Laleu :

- Mairie de La Rochelle : du lundi au vendredi : 8 H 30 – 12 H 30 ; 13 H 30 – 17 H
- Mairie-annexe de Laleu : du lundi au vendredi : 8 H 30 –12 H 30 ; 13 H 30 –17H samedi : 10H à 12H

En ces mairies, la commission d'enquête composée de :

- Président : Monsieur Bernard ALEXANDRE, officier en retraite,
- Membres titulaires : Monsieur Pascal CUENIN, ingénieur en environnement sécurité et Madame Christine YON, ingénieur des techniques de l'équipement rural,
- Membre suppléant : Monsieur Roger ARNAUD, directeur des services techniques en retraite,

se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations.

Date et lieu des permanences de la commission d'enquête :

lundi 30 septembre 2013	Mairie de La Rochelle	9 heures à 12 heures
jeudi 3 octobre 2013	Mairie-annexe de Laleu	9 heures à 12 heures
mercredi 9 octobre 2013	Mairie-annexe de Laleu	9 heures à 12 heures
vendredi 11 octobre 2013	Mairie-annexe de Laleu	14 heures à 17 heures
samedi 12 octobre 2013	Mairie-annexe de Laleu	9 heures à 12 heures*
mardi 15 octobre 2013	Mairie-annexe de Laleu	14 heures à 17 heures
samedi 19 octobre 2013	Mairie-annexe de Laleu	9 heures à 12 heures *
lundi 28 octobre 2013	Mairie-annexe de Laleu	14 heures à 17 heures
jeudi 31 octobre 2013	Mairie de La Rochelle	14 heures à 17 heures

* Dans le cadre de cette enquête, la mairie-annexe de Laleu sera ouverte exceptionnellement au public à partir de 9 heures les samedis 12 et 19 octobre.

Les observations sur le projet soumis à enquête publique pourront être également adressées par écrit au Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de La Rochelle, service urbanisme, 20 place de l'Arsenal – BP 1541 –
17086 La Rochelle cedex 2 et à la Mairie-annexe de Laleu, 21 rue de la Muse.

Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Ces observations pourront être également communiquées par voie électronique :
enquete-publique.pprt@ville-larochelle.fr

Le projet de plan de prévention des risques technologiques et le communiqué concernant cette enquête publique sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime :
<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/>

(chemin d'accès : "Politiques publiques" puis "environnement, risques naturels et technologiques".)

L'affichage de cet avis est effectué à la Mairie de La Rochelle (service urbanisme, place de l'Arsenal, mairies-annexes de Mireuil, Laleu et Villeneuve-les-Salines et Hôtel de Ville de La Rochelle, rue de la Grille) et sur les lieux des sites d'exploitation des sociétés PICOTY et SDLP.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur le projet de plan de prévention des risques technologiques.

Pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture ou à la mairie de La Rochelle du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, soit jusqu'au 31 octobre 2014.